

Écrit par le 22 décembre 2024

L'expert en matériel informatique LDLC s'implante à Saint-Romain-en-Viennois



Pierre Leturgie est le nouveau franchisé du groupe LDLC (Laurent de la Clergerie). **Sa boutique**, à Saint-Romain-en-Viennois, non loin de Vaison-la-Romaine, ouvre ses portes aujourd'hui.

Les habitants de [Saint-Romain-en-Viennois](#) et de sa région pourront désormais profiter de conseils en matière informatique de la part de deux vendeurs et conseillers techniques, qui orienteront les clients vers le produit adéquat en fonction des besoins. La boutique LDLC dispose également d'un atelier permettant la réparation et le montage des ordinateurs.

Distributeur spécialisé multimarques et acteur majeur du commerce en ligne sur le marché de l'informatique et du 'high-tech', le groupe [LDLC](#) s'adresse à une clientèle de particuliers et de

Écrit par le 22 décembre 2024

professionnels. Il exerce ses activités dans plus de 50 boutiques, dispose de 7 sites marchands et compte près de 1 000 collaborateurs. Issu d'une famille de commerçants, Pierre est déjà à la tête d'une boutique spécialisée en téléphonie et souhaite aujourd'hui accompagner les clients dans leurs besoins en informatique. Très attaché à la marque, se lancer avec LDLC a été pour lui une évidence.

« Pierre avait l'habitude de travailler avec le groupe LDLC pour son activité de téléphonie. Il a rapidement détecté un besoin de la part de ses clients pour des équipements informatiques et a contacté notre centre de distribution. Il connaît l'identité de la marque tournée vers le conseil et le service client. Avec sa spécialisation en téléphonie, Pierre peut désormais proposer une expertise complémentaire et globale à ses clients », explique Isabelle Charconnet, du groupe LDLC. Nous avons jugé cette collaboration pertinente dans la mesure où il n'existait qu'un seul point de vente dans le Vaucluse comprenant une boutique à Avignon. Cette nouvelle implantation permet de couvrir le territoire vaclusien de manière efficace et de répondre à la demande du public. »

452 Traverse d'Orange, 84110 Saint-Romain-en-Viennois. Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi : 10-13h / 14h-19h. Téléphone : 04 90 62 57 12

1 103 ballons offerts aux clubs des cantons d'Avignon, du Pontet, de Bollène, de Vaison-La-Romaine et de Valréas

Ecrit par le 22 décembre 2024



60 associations viennent de retirer leurs dotations en matériels sportifs fournis gratuitement par le [Conseil départemental de Vaucluse](#). Cette traditionnelle remise de ballons (au total 3 000 de basket-Ball, handball, football, rugby, rugby XIII, volley-Ball) à l'ensemble des clubs vauclusiens de sports collectifs (155 pour 18 100 licenciés) constitue une aide matérielle importante pour ces structures avec un budget global de l'ordre de 40 000 €.

La distribution se poursuit avec trois autres étapes dans le département :

Le 9 février à la salle des Fêtes de Saint-Hyppolite-le-Graveyron : clubs du Canton de Carpentras (Aubignan, Carpentras, Loriol du Comtat), Canton de Monteux (Althen-des-Paluds, Caromb, Entraigues-sur-la-Sorgue, Monteux, Sarrians).

Le 11 février à la salle Frédéric Mistral à La Tour-d'Aigues : clubs des Canton de Cavaillon (Caumont-sur-Durance, Cavaillon), Canton de Cheval-Blanc (Cadenet, Cheval-Blanc, Cucuron, Lagnes, Lauris, Les Taillades, Robion), Canton de Pertuis (La Tour-d'Aigues, Pertuis, Villelaure).

Le 18 février à l'espace Pierre Petit à Jonquières : clubs du Canton d'Orange (Caderousse, Orange, Piolenc), Canton de Sorgues (Bédarrides, Courthézon, Jonquières, Sorgues).

Ecrit par le 22 décembre 2024



Remise de 418 ballons au Centre départemental de plein air et de loisirs à Rasteau. © DR

Vaison-la-Romaine : un atelier éco-parentalité pour apprendre à faire soi-même

Ecrit par le 22 décembre 2024



Samedi 6 février, [Vaison Ventoux](#) propose un atelier gratuit pour les parents d'enfants de 0 à 6 ans permettant d'apprendre à fabriquer soi-même son dentifrice et son déodorant.

Avec l'arrivée d'un enfant au sein de la famille, beaucoup de parents s'interrogent sur la manière de mieux consommer, d'utiliser des produits sains pour leur enfant et de s'impliquer davantage dans la préservation de l'environnement. Le Ceder (Centre pour l'environnement et le développement des énergies renouvelables), a donc créé des ateliers pour apporter des outils et conseils pratiques aux parents désireux d'adopter une démarche d'éco consommation.

Lancé en septembre dernier par la Communauté de communes Vaison Ventoux en partenariat avec le Ceder, la CAF et la MSA de Vaucluse, ce programme s'était interrompu en raison du deuxième confinement. Trois ateliers gratuits, sur les cinq programmés initialement, avaient pu se dérouler sur les communes de Vaison-la-Romaine, Sablet et Cairanne.

Samedi 6 février. 10h. Relais Assistantes Maternelles, 147 impasse des cerisiers. Vaison-la-

Ecrit par le 22 décembre 2024

Romaine. Gratuit. Tout le matériel est fourni sur place. Inscription obligatoire en appelant le Relais assistantes maternelles au 04 90 62 76 18. Infos www.vaison-ventoux.fr / ceder@ceder-provence.org

13 communes de Vaucluse ont été choisies pour bénéficier du dispositif 'Petites villes de demain'

Le Gouvernement a lancé, via l'[Agence nationale de la cohésion des territoires](#), un soutien spécifique pour la revitalisation des communes de moins de 20 000 habitants de 3 milliards d'€ dispensés jusqu'en 2026. Concrètement, ce soutien financier intervient dans l'ingénierie des projets (à hauteur de 250M€) et ses possibles financements. Objectif ? La redynamisation économique, sociale, culturelle et écologique des petites communes de moins de 20 000 habitants.

Les communes vauclusiennes choisies

Les communes vauclusiennes éligibles et choisies par le Gouvernement, via le préfet, sont : Apt, Aubignan, Bollène, l'Isle-sur-la-Sorgue, Malaucène, Mazan, Mirabeau, Monteux, Pernes-les-Fontaines, Sault, la Tour d'Aigues, Vaison-la-Romaine et Valréas.

"38% de la population française vit dans les petites communes"

En clair

Petites villes de demain est donc un dispositif organisationnel et financier visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des projets respectueux de l'environnement. Près de 1 000 Petites villes sur le territoire et 53 en Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficieront de ce dispositif dont 13 en Vaucluse.

Objectif

Objectif ? Accélérer l'attractivité et le dynamisme territorial et donc la relance en s'appuyant sur la

Ecrit par le 22 décembre 2024

rénovation du centre-ville, l'écologie et les circuits courts. La problématique ? Aider les maires à faire face au départ des commerces, des services de proximité et de santé. Au préalable, le maire doit s'être mis en relation avec le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui vérifie si sa ville est éligible au dispositif et peut, ainsi, bénéficier de ce soutien de redynamisation. La réponse acquise, le maire procède, avec des habitants, au diagnostic du territoire, à la stratégie à mettre en œuvre et aux actions à mener, informations recueillies et énoncées dans un document 'Projet de territoire' pour redonner vie à son territoire et valoriser son patrimoine. Enfin, désormais membres des Petites villes de France, le maire et son équipe partagent leur expérience et conseils au sein du Club Petites villes de demain qui réunit d'autres élus et acteurs locaux partout en France.

'1 000 binômes communes-intercommunalités seront accompagnés par ce programme'

Dans le détail

Au total donc, les 3 milliards d'€ destinés aux 1 000 communes pourront faire éclore les projets menés par le maire et son équipe. Le dispositif, propose, entre-autres, de financer, à hauteur de 75%, le poste de chef de projet qui accompagnera la collectivité, celui du manager de centre-ville à hauteur de 40000€ pour 2 ans, le financement de 1 000 îlots de fraîcheur et d'espaces publics plus écologiques, également des réductions fiscales pour des travaux dans l'immobilier ancien avec le dispositif Denormandie et de la Fondation du patrimoine...

Le numérique aussi

Le numérique reste très présent avec la création de 800 France Services (guichet unique d'accès aux services publics), d'ici 2022 dans les communes du programme (avec 30 000€ de subvention annuelle + une formation et des aides à l'investissement), la création de 200 Fabriques du territoire, tiers-lieux regroupant des services liés au numérique (télétravail, ateliers partagés...) profitant à l'ensemble du territoire, le déploiement de 500 Micro-Folies, tiers-lieux numériques culturels développés par l'établissement public de la Villette et financés jusqu'à 80% par l'État.

'Petites villes de demain est un dispositif qui délivrera 3 milliards d'€ pour la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants'

Les partenaires

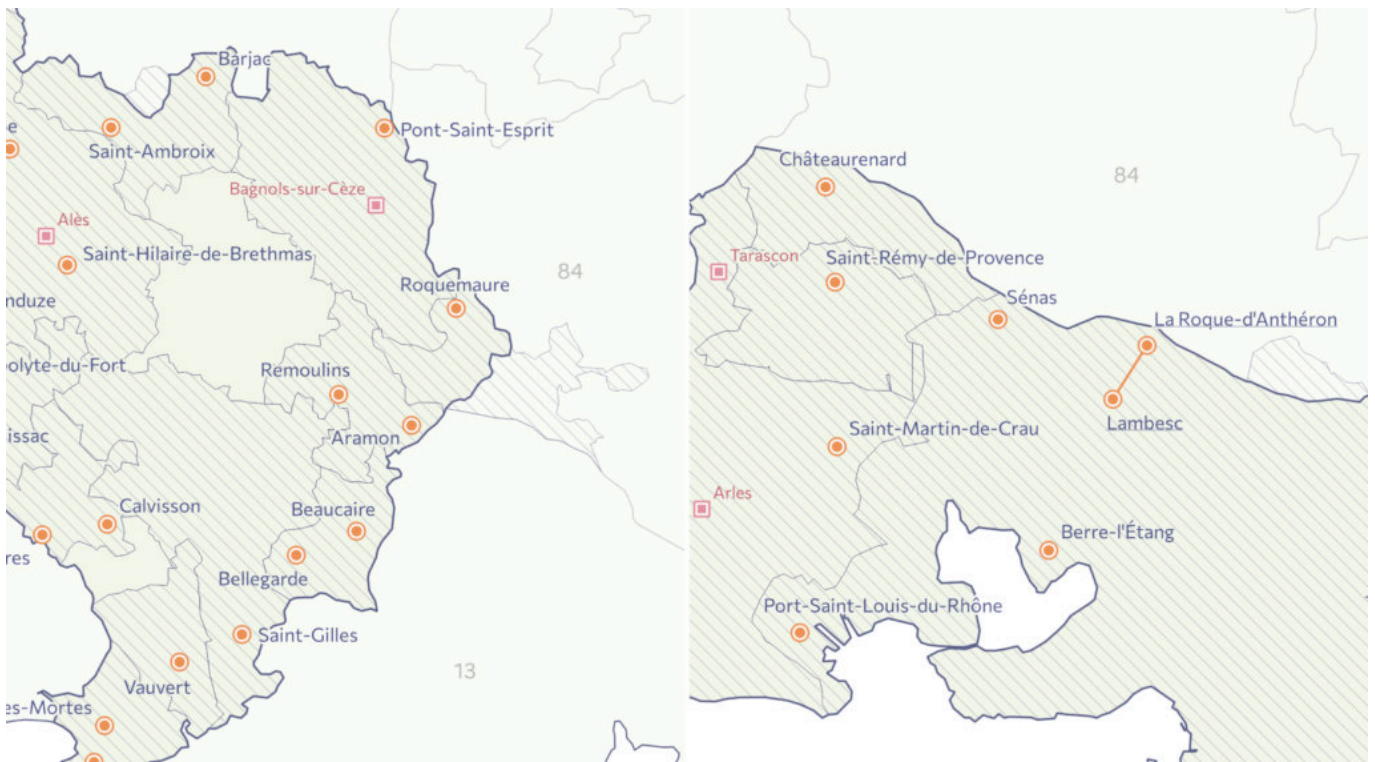
Ce soutien spécifique piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires intervient à partir de partenariats avec la Banque des territoires, l'Agence nationale de l'habitat, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'Anah (Agence nationale de l'habitat), le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et l'Association

Ecrit par le 22 décembre 2024

des petites villes de France, les CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement)...

En complément d'un autre dispositif

Ce programme est lancé trois ans après '[Action cœur de ville](#)', qui lui est destiné aux villes de plus de 20 000 habitants et doté de 5 milliards d'euros sur cinq ans pour améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.



Les villes du Gard (dont Roquemaure du Grand Avignon) et des Bouches du Rhône limitrophes du département de Vaucluse bénéficiant du dispositif.

Les Bouches-du-Rhône

Les villes retenues dans les Bouches-du-Rhône sont : Châteaurenard, Lambesc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, la Roque-d'Anthéron, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Rémy-de-Provence, Sénas et Trets.

Le Gard

Les villes choisies dans le Gard sont : Aigues-Mortes, Anduze, Aramon, Barjac, Beaucaire, Bellegarde, Calvisson, La Grande Combe, le Grau-du-Roi, Pont-Saint-Esprit, Quissac, Remoulins, Roquemaure, Saint-

Écrit par le 22 décembre 2024

Ambroix, Saint-Gilles, Saint-hilaire-de-Brethmas, Saint-Hyppolite-du-Fort, Saint-Jean-du-Gard, Sommières, Vauvert et Le Vigan.

L'Ardèche

Les villes retenues par le Gouvernement sont : Le Cheylard, l'Argentière, Le Pouzin, Ruoms, Saint-Agrève, Le Teil, Tournon-sur-Rhône, Vallon-Pont d'Arc, Le Vans, Villeneuve-de-Berg, Viviers, La Voulte-sur-Rhône.

La Drôme

Dans la Drôme ce sont : Buis-les-Barronnies, La Chapelle-en-Vercors, Cléon-d'Andran, Crest, Die, Dieulefit, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Nyons, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Jean-en-Royans et Saint-Vallier qui ont été sélectionnées.

Les Alpes-de-Haute-Provence

Dans les Alpes-de-Haute-Provence : Annot, Banon, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux-Saint-Auban, Forcalquier, Saint-André-les-Alpes, Seyne et Sisteron bénéficieront du dispositif.

Le Var

Dans le Var, les communes éligibles sont : Les Arcs, Aups, Barjols, Le Beausset, Le Cannet-des-Maures, Cogolin, La Londe-des-Maures, Lorgues, Le Luc, Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Salernes.

Petites villes de demain , explication en vidéo.

Vaison-la-Romaine : Vaisonet, nouveau partenaire des startups locales de la French Tech Grande Provence

Écrit par le 22 décembre 2024



Membre de la French Tech Culture dès ses débuts, [Vaisonet](#), éditeur de solutions e-commerce, fait aujourd'hui partie des partenaires de la [French Tech Grande Provence](#) qui œuvrent pour dynamiser la filière numérique locale.

Soutenir le e-commerce

La démarche de Vaisonet ? Soutenir les commerçants de l'écosystème qui se lancent dans le e-commerce. Avec le développement du multicanal et de l'omni-canal, les entreprises du retail sont confrontées à une multiplication de leurs outils de gestion qui ne leur permet plus de disposer d'une vision globale de leur activité commerciale. Ces opportunités ne doivent pas devenir un frein à l'agilité de l'entreprise.

Des solutions clef-en-main

Fort de ce constat et de 10 années d'expérience dans les solutions e-commerce, l'entreprise Vaisonet, basée à Vaison-la-Romaine, a imaginé une solution permettant un dialogue intelligent et en quasi temps réel entre les sites e-commerce et la gestion commerciale avec la synchronisation des stocks et des flux de commandes, les livraisons en 24h, la fin des doubles saisies, un meilleur pilotage de l'activité commerciale ...

Démocratiser la transformation digitale des petites entreprises

«Depuis la crise que nous traversons, les commerçants ont réalisé l'importance du digital qui a permis à bon nombre d'entre eux de maintenir leur business (Drive, Click&collect...) relate Maxime Varinard, Fondateur et Directeur de Vaisonet. Avant le confinement, ils pensaient que ces outils étaient réservés

Ecrit par le 22 décembre 2024

aux grands du secteur. Ils ont aujourd'hui conscience qu'il est vital pour eux de passer au numérique».

A propos de Vaisonet

Vaisonet est un éditeur de solutions e-commerce, spécialiste de la gestion des flux e-commerce et de l'optimisation des processus métier multicanal qui conçoit, développe et édite des logiciels. Son connecteur e-commerce universel permet de faire communiquer en quasi temps réel le site e-commerce avec le logiciel de gestion commerciale. E-connecteur est compatible avec les plus grands standards du marché de gestion commerciale et de CMS. Son équipe d'experts spécialistes de la gestion des flux e-commerce et de l'optimisation multicanale des processus métiers accompagne ses clients dans le développement et l'optimisation de leur stratégie multicanal. www.vaisonet.com

Vaison-La-Romaine, le maire prend la plume

«Est-ce qu'on peut en placer une ?

Jean-François Périlhou, maire de Vaison-la-Romaine, vient de publier : 'Est-ce qu'on peut en placer une ?' «Notre démocratie est-elle vraiment la même pour tous ? Notre système républicain est-il encore efficace pour le plus grand nombre ? La parole de chaque français est-elle équitablement prise en compte ? »

Chef d'entreprise et élu

Par sa double position de chef d'entreprise et d'élu local, Jean-François Périlhou est en prise directe avec les réalités du quotidien. Elu maire de Vaison-la-Romaine en 2014, à 31 ans, il a été largement reconduit dans ses fonctions de 1^{er} magistrat lors des dernières élections municipales de 2020. Sans langue de bois, il livre ses craintes concernant le déclin subi par notre pays et la fracture de son unité. Pour surmonter le contexte de crise socio-économique, d'abandon de la ruralité, de disparition des traditions ancestrales et de défiance envers la classe politique, avec cet ouvrage, il se libère des chaînes qui le paralysent, esquissant les contours de nouvelles méthodes de gouvernance, ponctuant son récit de références et exemples concrets.

Du bon sens et de l'audace

Jean-François Périlhou explique rejeter la pensée unique, les clivages, les fonctionnements corporatistes et autres compérages réhabilitant le bon sens, l'intérêt général seuls constitutifs d'un projet collectif. Son parcours promeut l'audace et le refus de la fatalité. Jean-François Périlhou, 38 ans, est Toulousain, diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Grenoble et gérant d'une société de construction. Il est

Écrit par le 22 décembre 2024

maire de Vaison-la-Romaine et vice-président de la Communauté de communes Vaison-Ventoux.

« Est-ce qu'on peut en placer une ? » 17€. Disponible avec 2€ de frais d'envoi. Editions Nombre 7. 866, avenue Maréchal Juin à Nîmes. 04 66 05 87 18 contact@nombre7.fr

Écrit par le 22 décembre 2024



**EST-CE QU'ON PEUT ENFIN
EN PLAGER UNE ?!**

Jean-François
Périlhou

Essai

NomBre7
éditions

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : un délai très court pour faire sa déclaration



Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 14 septembre 2020, publié au journal officiel le 24 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, la commune de Grambois.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 15 septembre 2020, publié au journal officiel ce jour, 25 octobre 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes suivantes : Apt, Beaumes-de-Venise, Bonnieux, Buisson, Caromb, Châteauneuf-

Écrit par le 22 décembre 2024

du-Pape, Courthézon, Entrechaux, Loriol-du-Comtat, Monteux, Orange, Saignon, Saint-Marcellin-lès-Vaison et Vaison-la-Romaine.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 4 novembre 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables [ICI](#)

Covid-19 : réouverture de la cité scolaire de Vaison



Suite [à la détection récente de plusieurs cas positifs de Covid-19](#) parmi les personnels enseignants, techniques et administratifs, ainsi que parmi des élèves de la cité scolaire de Vaison-la-Romaine, qui

Ecrit par le 22 décembre 2024

comprend le lycée Stéphane-Hessel et le collège Joseph-d'Arbaud, l'accueil de tous les élèves avait été suspendu jusqu'à vendredi dernier.

Selon la préfecture, le bilan des tests réalisés fait état de 13 cas positifs parmi les élèves (dont 7 cas au sein de la même classe de 3e du collège, pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe, qui sont placés à l'isolement depuis le 28 septembre), 3 cas au sein d'une classe de 4e pour laquelle une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe placés à l'isolement depuis vendredi ainsi que 3 autres cas non regroupés. Par ailleurs, 11 cas positifs parmi le personnel enseignant, technique et administratif. Leurs contacts à risque ont été identifiés et isolés. « Ceci porte donc à 24 le nombre total de cas positifs détectés au sein de la cité scolaire depuis le 28 septembre, poursuivent les services de la préfecture de Vaucluse. L'ensemble des personnes testées positives et leurs cas contacts a été placé à l'isolement. »

Désinfection complète des locaux ce week-end

Cependant, après cette série de mesures, la préfecture estime que les conditions sont maintenant réunies afin de garantir la réouverture de la cité scolaire « dans de bonnes conditions de sécurité » à partir de ce lundi 12 octobre. Toutefois, afin de permettre le retour des élèves de la cité scolaire et de garantir la continuité pédagogique, un dispositif spécifique d'appui a été mis en place comprenant une désinfection complète des locaux de la cité scolaire durant ce week-end. Des moyens supplémentaires vont aussi être engagés par les services du Conseil régional de Provence Alpes-Côte d'Azur pour renforcer le nettoyage quotidien des locaux et l'encadrement des élèves sera assuré grâce à la reprise de plusieurs assistants d'éducation dont la période d'isolement arrive à son terme. Enfin, une continuité pédagogique est organisée à domicile pour les élèves des 2 classes faisant l'objet d'une mesure d'éviction.

Covid-19 : suspension de l'accueil des lycéens à la cité scolaire de Vaison-la-Romaine

Ecrit par le 22 décembre 2024



Entre le 28 septembre et le 5 octobre derniers, plusieurs cas positifs de Covid-19 ont été détectés parmi les personnels enseignants, techniques et administratifs, ainsi que parmi des élèves de la cité scolaire de Vaison-la-Romaine, qui comprend le lycée Stéphane-Hessel et le Collège Joseph-d'Arbaud.

Cinq cas positifs au sein des élèves étant concentrés sur une classe de 3^e du collège, une mesure d'éviction a été prononcée pour l'ensemble des élèves de cette classe, qui sont placés à l'isolement depuis le 28 septembre.

Par ailleurs, 4 autres cas ont été identifiés parmi les élèves, de manière isolée dans 4 classes différentes du collège et du lycée. Les contacts à risque de ces élèves ont été identifiés et isolés, mais aucune autre mesure d'éviction de classe n'a dû être prononcée. Enfin, 3 cas positifs ont été identifiés parmi le personnel enseignant, technique et administratif. Leurs contacts à risque ont été identifiés et isolés.

Des dépistages aujourd'hui et demain

Aussi, en raison de l'absence d'une partie des équipes de vie scolaire de la cité, actuellement placées à l'isolement pour une durée de 7 jours, et afin d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions de sécurité, la préfecture de Vaucluse, la direction des services départementaux de l'éducation nationale et l'Agence régionale de santé, en concertation avec la mairie de Vaison-la-Romaine, le Conseil départemental et le Conseil régional, ont décidé de suspendre temporairement l'accueil des lycéens jusqu'à la fin de la semaine (vendredi 9 octobre inclus).

« Cette mesure est justifiée par l'absence d'une partie des personnels de vie scolaire et est destinée à garantir l'accueil des élèves collégiens dans de bonnes conditions », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Une continuité pédagogique sera organisée à domicile pour les lycéens.

Par mesure de précaution, un dépistage est organisé, aujourd'hui et demain, au sein de l'établissement et ciblera les personnels encadrants de la cité scolaire ainsi que 4 classes au sein desquelles des cas positifs ont été identifiés. Les résultats seront connus en fin de semaine.